

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 15 MARS 2024

P.V. n° 133
Dossier n° 9

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la rédaction d'un nouveau contrat service et de la convention financière relative aux modalités de tarification et de recouvrement liés à l'utilisation de NexSIS 18-112,

VU la présentation, pour information, à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, en date du 12 mars 2024,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- De m'autoriser à rentrer en négociation avec l'ANSC afin d'arrêter, sur la base des principes énoncés dans le mémoire, les deux documents en annexe (projets de convention relative aux modalités de tarification et de recouvrement du service NexSIS 18-112 et de contrat de service relatif à l'exploitation opérationnelle du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile NexSIS 18-112 comme système opérationnel principal par le SDIS 77), en vue d'une présentation au Conseil d'administration au mois de juin prochain.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU